



ARRÊTÉ N° 120/2024

Chaussée et circulation rétrécie Boulevard de Préval (proche du rond-point OPEL) Le 12 AOUT 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Véolia en date du 17 juillet 2024 de réduire la chaussée et la circulation Boulevard de Préval (proche du rond-point OPEL) pour la remise en état du poteau incendie le 12 Aout 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la remise en état du poteau incendie le 12 Aout 2024, la chaussée et la circulation seront rétrécie, Boulevard de Préval (proche du rond-point OPEL le 12 AOUT 2024.

ARTICLE 2: Pendant la période d'interdiction définie par l'article 1, la circulation des riverains sera admise aux risques et périls de ces derniers.

ARTICLE 3: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise Véolia.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Véolia.

Fait à QUÉVERT, le 17 juillet 2024

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

